



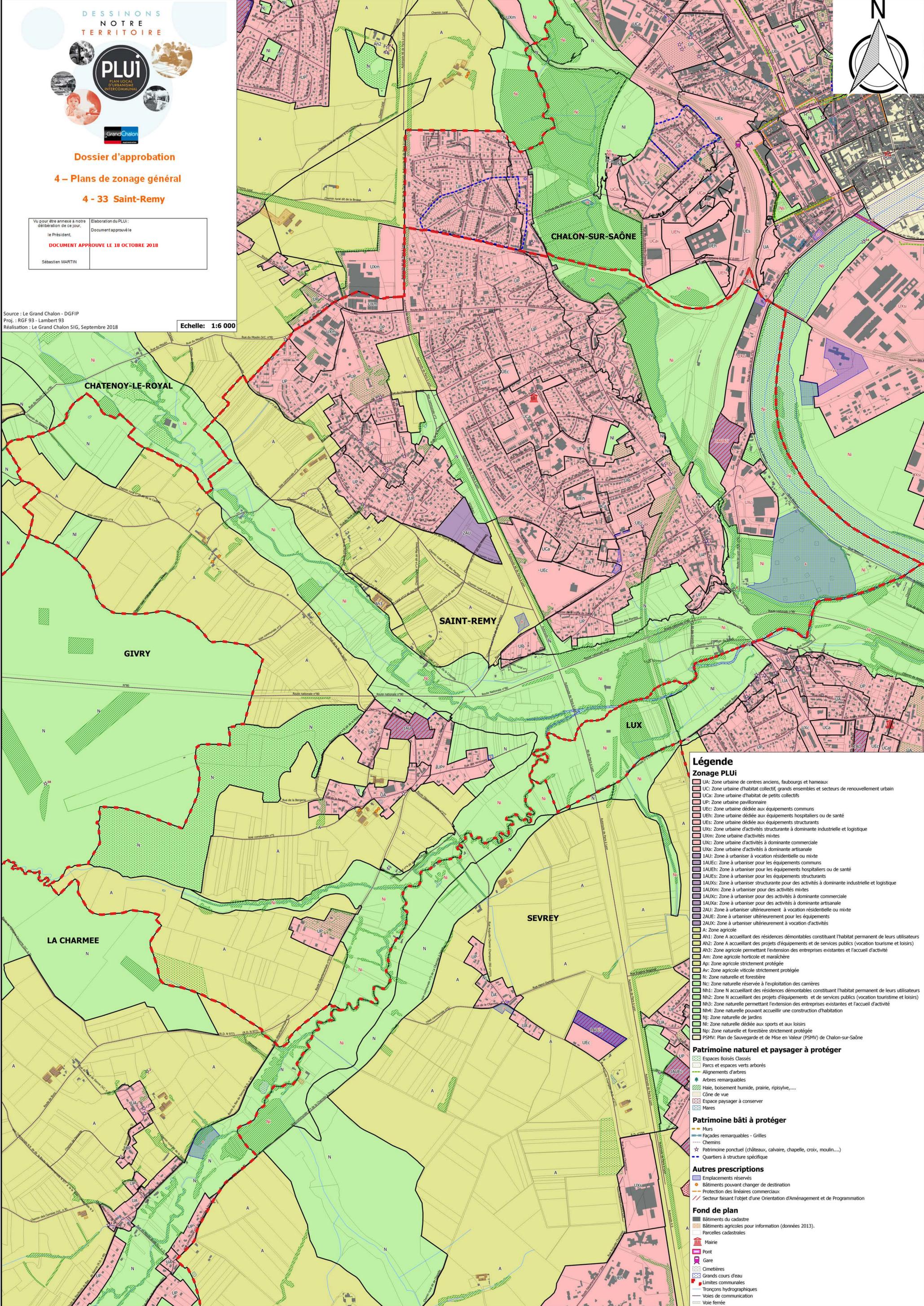
Dossier d'approbation

4 – Plans de zonage général

4 - 33 Saint-Remy

Vu pour être annexé à notre délibération de ce jour, le Président,
DOCUMENT APPROUVÉ LE 18 OCTOBRE 2018
Sébastien MARTIN

Source : Le Grand Chalons - DGFIP
Proj. : RGF 93 - Lambert 93
Réalisation : Le Grand Chalons SIG, Septembre 2018
Echelle: 1:6 000



Légende

Zonage PLUI

- UA: Zone urbaine de centres anciens, faubourgs et hameaux
- UC: Zone urbaine d'habitat collectif, grands ensembles et secteurs de renouvellement urbain
- UCa: Zone urbaine d'habitat de petits collectifs
- UP: Zone urbaine pavillonnaire
- UEc: Zone urbaine dédiée aux équipements communs
- UEh: Zone urbaine dédiée aux équipements hospitaliers ou de santé
- UES: Zone urbaine dédiée aux équipements structurants
- UXs: Zone urbaine d'activités structurante à dominante industrielle et logistique
- UXm: Zone urbaine d'activités mixtes
- UXc: Zone urbaine d'activités à dominante commerciale
- UXa: Zone urbaine d'activités à dominante artisanale
- 1AU: Zone à urbaniser à vocation résidentielle ou mixte
- 1AUEc: Zone à urbaniser pour les équipements communs
- 1AUEh: Zone à urbaniser pour les équipements hospitaliers ou de santé
- 1AUES: Zone à urbaniser pour les équipements structurants
- 1AUXs: Zone à urbaniser structurante pour des activités à dominante industrielle et logistique
- 1AUXm: Zone à urbaniser pour des activités mixtes
- 1AUXc: Zone à urbaniser pour des activités à dominante commerciale
- 1AUXa: Zone à urbaniser pour des activités à dominante artisanale
- 2AU: Zone à urbaniser ultérieurement à vocation résidentielle ou mixte
- 2AUEc: Zone à urbaniser ultérieurement pour les équipements communs
- 2AUX: Zone à urbaniser ultérieurement à vocation d'activités
- A: Zone agricole
- Ah1: Zone A accueillant des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Ah2: Zone A accueillant des projets d'équipements et de services publics (vocation tourisme et loisirs)
- Ah3: Zone agricole permettant l'extension des entreprises existantes et l'accueil d'activité
- Am: Zone agricole horticole et maraîchère
- Ap: Zone agricole strictement protégée
- Av: Zone agricole viticole strictement protégée
- N: Zone naturelle et forestière
- Nc: Zone naturelle réservée à l'exploitation des carrières
- Nh1: Zone N accueillant des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Nh2: Zone N accueillant des projets d'équipements et de services publics (vocation tourisme et loisirs)
- Nh3: Zone naturelle permettant l'extension des entreprises existantes et l'accueil d'activité
- Nh4: Zone naturelle pouvant accueillir une construction d'habitation
- Nj: Zone naturelle de jardins
- Ni: Zone naturelle dédiée aux sports et aux loisirs
- Np: Zone naturelle et forestière strictement protégée
- PSMV: Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Chalons-sur-Saône

Patrimoine naturel et paysager à protéger

- Espaces Boisés Classés
- Parcs et espaces verts arborés
- Alliements d'arbres
- Arbres remarquables
- Hale, boisement humide, prairie, ripsylve,...
- Cône de vue
- Espace paysager à conserver
- Mares

Patrimoine bâti à protéger

- Murs
- Façades remarquables - Grilles
- Chemins
- Patrimoine ponctuel (châteaux, calvaire, chapelle, croix, moulin,...)
- Quartiers à structure spécifique

Autres prescriptions

- Emplacements réservés
- Bâtiments pouvant changer de destination
- Protection des linéaires commerciaux
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Fond de plan

- Bâtiments du cadastre
- Bâtiments agricoles pour information (données 2013).
- Parcelles cadastrales
- Mairie
- Pont
- Gare
- Cimetière
- Grands cours d'eau
- Limites communales
- Tronçons hydrographiques
- Voies de communication
- Voie ferrée